



Assistants de français à l'étranger
Départs 2021-2022
Réunion d'information
6 novembre 2020
Martine Pelletier



Qu'est-ce qu'un assistant?

- ❑ **Que fait un assistant de français ? Il assiste les enseignants de français à l'étranger, que ce soit pour des cours de langue ou pour utiliser son expérience de la culture françaises dans des écoles, des collèges, des lycées et parfois en université.**
- ❑ **L'assistant travaille et est rémunéré. L'objectif premier n'est pas d'étudier mais d'apprendre à enseigner et de bénéficier d'une immersion linguistique et culturelle**

Quel cadre pour cette année ?

- ❑ L'année d'assistantat peut rentrer dans le cadre de **l'année de césure mais il n'est pas obligatoire d'être inscrit à l'Université l'année du départ**
- ❑ La validation de crédits ECTS pour l'année d'assistantat dépend entièrement de la filière d'étude. Il faut donc se renseigner et se souvenir que l'assistantat **n'a pas pour but premier de valider une année d'études mais permet une expérience professionnelle rémunérée.**
- ❑ Ce n'est pas « une année d'étude perdue » mais une première année d'activité professionnelle...

Avant de candidater

- ❑ **Le programme est géré** au niveau national par France Education International (ex CIEP) : <https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger>
- ❑ **Les destinations sont multiples mais chaque pays ne propose pas nécessairement beaucoup de postes**, il faut vérifier les fiches pays sur le site avant de choisir sa destination car on ne peut candidater que sur une destination.
- ❑ **France Education International propose sur son site de nombreuses aides et informations**, à lire attentivement avant de candidater, pendant la candidature et même après ! Leur foire aux questions est une ressource précieuse. **Avant d'interroger le contact ou l'enseignant-évaluateur, consultez ces rubriques :** <https://www.france-education-international.fr/assistants-francais/faq>

Calendrier

- ❑ **Les candidatures en ligne ouvriront le 7 janvier 2021** . Il n'y a pour l'instant pas de date de clôture de cette campagne de recrutement mais à surveiller...
- ❑ **La validation de la candidature nécessite un entretien avec un enseignant évaluateur.** La personne contact (pour les départements d'anglais, LEA et Droit-Langues et les filières non-linguistiques c'est moi) vous mettra en contact avec les évaluateurs possibles. Merci de prévoir un peu de marge pour la demande d'entretien.
- ❑ **Les résultats sont communiqués directement aux candidats entre avril et juillet en fonction des destinations.**

Pourquoi partir ?

- ❑ Partir comme assistant c'est : **tester un projet ultérieur d'enseignement, avoir une expérience professionnelle rémunérée, vivre au quotidien dans un pays et en découvrir la culture, le système éducatif, gagner en autonomie et maturité.**
- ❑ Les qualités de l'assistant sont : **le sens pédagogique, l'envie de travailler en équipe, la maturité et l'autonomie, la curiosité interculturelle, sans oublier une bonne maîtrise du français...**

Qui peut partir ?

❑ Les conditions varient selon la destination : L2 validée en général, L3 validée, certaines filières exclusivement.

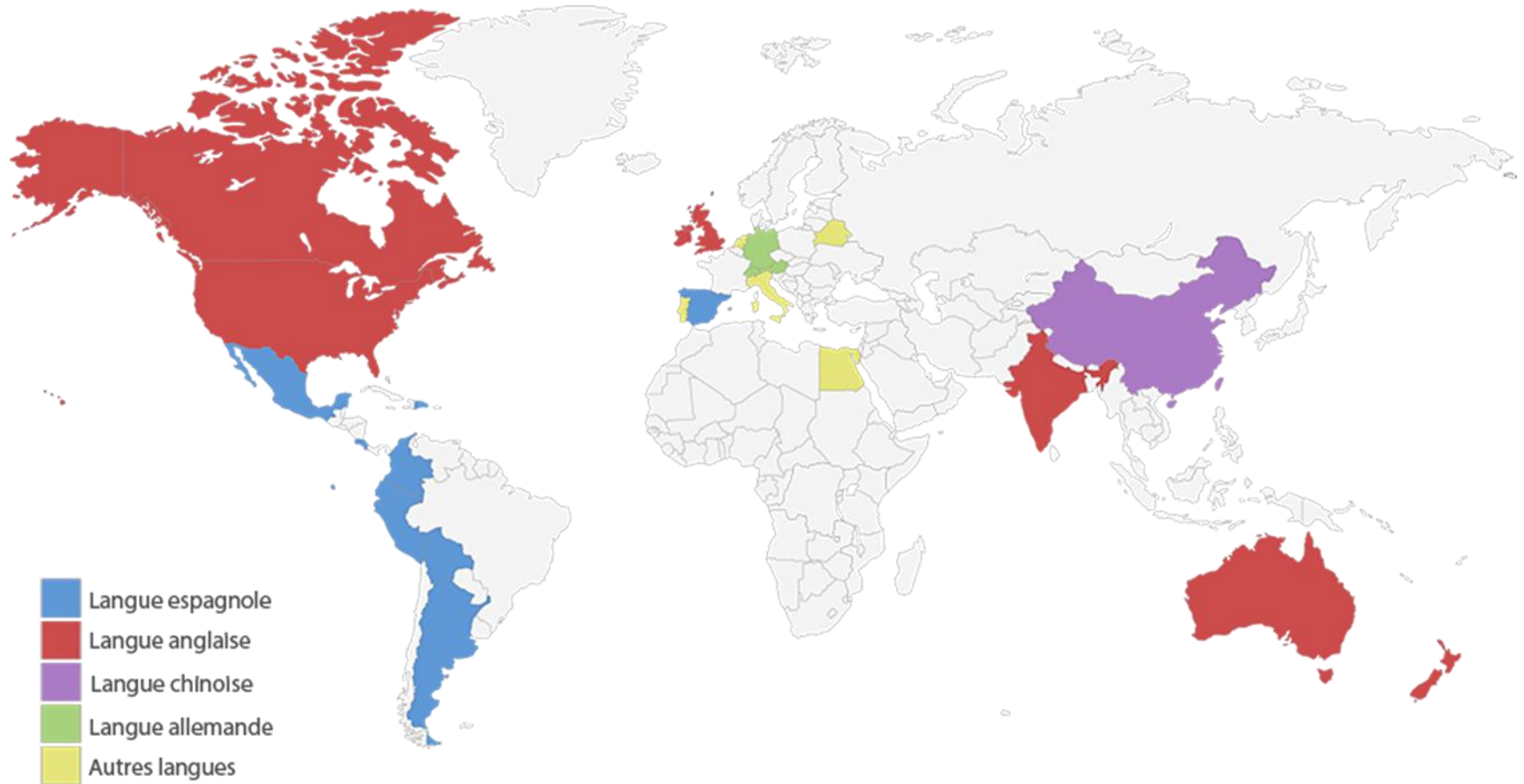
❑ Il faut donc faire le test d'éligibilité qui est en ligne sur le site de France International:

<https://assistants.ciep.fr/assistants-ng/eligibilite/questionnaire>

❑ et consulter les fiches pays : <https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger/presentation#carte>

pour connaître les conditions de travail, de rémunération, le niveau de langue attendu...

Les destinations proposées



Candidater (1)

- ❑ Connectez-vous sur le site : <https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger> et **effectuez le test d'éligibilité.**
- ❑ **Vous ne pouvez candidater que sur une destination.**
Vérifiez les conditions et le calendrier
- ❑ Effectuez votre inscription en ligne
- ❑ **Vérifiez ce qui vous est demandé** (documents à scanner etc...) et remplissez soigneusement les différentes rubriques.

Candidater (2)

- ❑ Identifiez votre personne-contact dont vous retrouverez le nom et le mail sur <https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-letranger/assistants-ou-lecteurs>
- ❑ Demandez lui le code du professeur-évaluateur qui vous fera passer l'entretien. Chaque évaluateur a un code qu'il faut renseigner et qui permettra à cette personne **et à elle seule** de renseigner l'évaluation en ligne. **Quand il y a plusieurs évaluateurs possibles, n'indiquez le code que quand vous avez l'accord de l'évaluateur sollicité.**

La Lettre de motivation

- ❑ Votre dossier nécessite une lettre de motivation, parfois en deux langues. Pour la rédiger il faut :
- ❑ **Bien avoir à l'esprit que l'on propose ses services pour occuper un emploi et parler de ses motivations**
- ❑ **Présenter ce que l'on pourra apporter à l'établissement plutôt que juste ce que l'on attend de son séjour**
- ❑ **Mettre en valeur ses expériences d'enseignement, d'animation, d'encadrement, activités, centres d'intérêt qui pourraient intéresser l'établissement..**
- ❑ **Soigner la rédaction, l'orthographe, la correction.** Quand on postule à un poste d'assistant de français, faire des fautes, employer un niveau de langue relâché est rédhibitoire.
- ❑ **Prendre le temps et se faire relire...**

L'entretien

- ❑ L'entretien d'évaluation sert à confirmer votre niveau de langue (B1 est généralement requis) mais aussi et surtout à évaluer, vos motivations, votre sérieux et vos capacités pour l'enseignement du français et de la culture française.
- ❑ Il faut préparer cet entretien sérieusement et utiliser les ressources et conseils donnés sur le site du CIEP.
- ❑ Bien garder en tête que les établissements étrangers ne recrutent pas nécessairement d'excellents étudiants mais des assistants motivés...

Valider sa candidature

- ❑ Une fois le dossier complété, par l'évaluateur et par vous-même, **il faut le valider en ligne dans les délais impartis.**
- ❑ Les candidatures sont ensuite examinées au niveau national **et vous êtes placé en liste principale, en liste complémentaire ou pas classé du tout.**
- ❑ **Attention, se désister est très mal vu et vous empêchera en général de candidater à nouveau via le CIEP...** Si l'on s'est porté candidat, un désistement n'est possible et accepté que pour de bonnes raisons.
- ❑ **Les reports de stage pour les étudiants de MEEF peuvent poser problème. Me contacter si vous êtes dans cette situation**

Contact :

Martine.pelletier@univ-tours.fr



facebook



twitter



instagram



google



Votre adresse



Téléphones



mail



Site web